

*[Courrier du Ministère sarrois des Finances et de l'Europe du 14 novembre 2014  
à la Ministre-Présidente du Gouvernement de Rhénanie-Palatinat Mme DREYER  
Présidente du 14<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région  
Chargé de mission : Dr. Martin NIEDERMEYER]  
[ - Traduction française - ]*

**Objet : Questions du CPI posées par l'élue Mme NABINGER le 20/11/2013**  
**Concerne : Votre demande de réponse adressée au Gouvernement sarrois le  
24/01/2014**

Madame la Ministre-Présidente,

En réponse à votre courrier du 24 janvier 2014, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les réponses du Gouvernement sarrois aux deux questions du CPI posées par Mme NABINGER, élue du Landtag de Rhénanie-Palatinat.

Conformément aux procédés convenus entre le Sommet et le CPI, je vous prie de transmettre lesdites réponses au Président du CPI en votre qualité de Présidente du 14<sup>e</sup> Sommet.

Veillez agréer, Madame la Ministre-Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

*[Signature illisible]*

Stephan TOSCANI *[Le Ministre]*

**P.j.**

# REPONSE DU GOUVERNEMENT DE LA SARRE

du 18/03/2014

à la question  
posée par l'élue Mme Stephanie NABINGER,  
membre du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)  
le 20 novembre 2013

concernant le « Redémarrage des réacteurs Tihange 2 et Doel 3 »

*Remarque liminaire de l'auteur des questions :*

*Le 4 et 6 juin respectivement, l'exploitant belge Electrabel a relancé les réacteurs Tihange 2 et Doel 3, bien qu'il soit toujours incertain quand se sont produites les fissures sur les réacteurs et d'où elles proviennent.*

*Ceci étant, je pose les questions suivantes aux exécutifs des différentes régions membres :*

**Question n° 1 : A-t-on entretemps trouvé les causes pour lesquelles lesdites fissures se sont produites sur les réacteurs et ces causes ont-elles été identifiées intégralement ? Dans l'affirmative : Lesdites causes ont-elles été éliminées ?**

Réponse à la question n° 1 :

En 2012, lors d'une inspection des cuves pressurisées des réacteurs Doel 3 et Tihange 2 à l'aide d'un nouveau procédé de mesures ultrasons, un grand nombre de « fissures » (plusieurs milliers) a été détecté. Suite à cela, l'Agence fédérale belge de contrôle nucléaire avait ordonné leur arrêt.

D'après d'autres examens réalisés par l'exploitant et l'Agence fédérale de contrôle nucléaire, il ne s'agirait pas de fissures dans le matériel des cuves pressurisées des réacteurs, mais très probablement de bulles qui se seraient produites lors de la fabrication desdites cuves pressurisées. Ceci n'est toutefois pas un fait établi, mais uniquement l'explication la plus plausible. Il est impossible d'éliminer les causes dudit défaut.

**Question n° 2 : Comment a-t-on garanti que les fissures détectées ne constituent aucun risque pour l'exploitation de l'unité et qu'elles n'évoluent pas dans le temps ?**

Réponse à la question n° 2 :

L'Agence fédérale belge de contrôle nucléaire part du principe que lesdites bulles sont la conséquence du mode de fabrication et ne se sont pas produites pendant le fonctionnement. Selon elle, les examens réalisés après la détection desdites anomalies démontrent que celles-ci ne se seraient pas intensifiées. Pour cette raison, l'autorité belge, lorsqu'elle a autorisé le redémarrage des réacteurs en 2013, a subordonné cette autorisation au respect de certaines conditions.

**Question n° 3 : Quel jugement les différents exécutifs portent-ils sur la nomination de Jan Bens comme patron de l'Agence belge de contrôle nucléaire ?**

Réponse à la question n° 3 :

Le Gouvernement de la Sarre n'émet pas de commentaires sur les décisions d'embauche ou de nomination prises par d'autres gouvernements.